

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 24 juin 2021

| Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal | Nombre de Membres présents | Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération |
|--|-------------------------------|--|
| 19 | 16 | 19 |

Date de la convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 juin 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-quatre juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 18 juin 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame GUERZA Sylvie, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Eric.

Absents excusés :

Madame BUQUET Jessica avait donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine
Monsieur CALTOT Daniel avait donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul
Monsieur ZEDDE Alain avait donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

2021/59 – INFORMATION SUR L'ÉLAGAGE DU LOTISSEMENT « LES TROËNES »

Suite à la réclamation transmise lors du dernier Conseil Municipal par Madame TALBOT, conseillère municipale, Monsieur CALTOT a fait établir deux devis pour l'élagage des arbres du lotissement les troènes :

- Le premier par Monsieur BARAY pour un montant de 1 800 € HT
- Le second par Monsieur DELAHAYE pour un montant de 1 730 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal REPORTE ce vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à l'ordre du jour du Conseil Municipal de septembre.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE



Date d'affichage de la présente délibération
Le 02 juillet 2021